



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2022-114

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2022

Sommaire

Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest / Pôle juridique

R28-2022-08-01-00001 - Arrêté n° 2022-44 portant subdélégation de signature en matière de gestion du personnel (6 pages)	Page 3
R28-2022-08-01-00002 - Arrêté n° 2022-45 portant subdélégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur (4 pages)	Page 10
R28-2022-08-01-00003 - Arrêté n° 2022-46 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire délégué (4 pages)	Page 15

Direction interdépartementale des routes
Nord-Ouest

R28-2022-08-01-00001

Arrêté n° 2022-44 portant subdélégation de
signature en matière de gestion du personnel



**Arrêté n° 2022-44 portant subdélégation de signature
en matière de gestion du personnel**

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;
- le code général de la fonction publique;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 22 juin 2022 portant nomination de M. Pascal GABET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, à compter du 1^{er} août 2022 ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 21 juin 2006, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest et l'arrêté en date du 10 mars 2022 portant réorganisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté n° 22-042 en date du 20 juillet 2022 de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers portant délégation de signature à M. Pascal GABET, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, en matière de gestion du personnel ;
- le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;
- l'organigramme du service.

ARRETE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GABET, subdélégation de signature est donnée à :

- **Pascal MALOBERTI**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint exploitation
- **Arnaud LE COGUIC**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint ingénierie
- **Stéphane SANCHEZ**, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, secrétaire général

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Pascal GABET, M. Pascal MALOBERTI, M. Arnaud LE COGUIC et M. Stéphane SANCHEZ, subdélégation de signature est donnée à **M. Franck GOUEL**, ingénieur civil divisionnaire de la défense, secrétaire général adjoint, et **Mme Valérie STEVENOT**, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle ressources humaines.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Stéphane SANCHEZ**, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, secrétaire général

à l'effet de signer les actes relatifs aux compétences dans l'arrêté préfectoral susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement la subdélégation qui lui est consentie sera exercée par **M. Franck GOUEL**, ingénieur civil divisionnaire de la défense, secrétaire général adjoint.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Pascal MALOBERTI**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint exploitation
- **Arnaud LE COGUIC**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint ingénierie
- **Franck GOUEL**, ingénieur civil divisionnaire de la défense, secrétaire général adjoint

à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission.

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission en cas de déplacement dans le département de la résidence administrative de l'agent :

- **Nelson GONCALVES**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service des politiques et techniques
- **Hélène BUHOT**, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjointe au chef du service des politiques et des techniques
- **Jérôme BREVART**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service d'ingénierie routière de Rouen et chef du service d'ingénierie routière de Caen par intérim
- **Thierry JOLLY**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du district de Rouen
- **Benoît HAUCHECORNE**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du district Manche-Calvados

- **Pierre AUDU**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du district d'Évreux
- **Fabrice PAGE**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du district de Dreux

Article 5 :

Subdélégation est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission en cas de déplacement dans le département de la résidence administrative de l'agent :

Secrétariat Général :

- **Luc PENARD**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle moyens généraux, immobilier et informatique
- **Valérie STEVENOT**, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle ressources humaines
- **Natacha PERNEL**, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle juridique
- **Ana-Maria OLIVEIRA**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, cheffe du pôle juridique par intérim
- **Pascal STEVENOT**, technicien supérieur développement durable, chef du pôle sécurité prévention

Service des politiques et techniques :

- **Franck MALBET**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle domanialité et sécurité routière
- **Sarah DEVIMEUX**, ingénieur des travaux publics de l'État, cheffe du pôle entretien et gestion des ouvrages d'art
- **Christiane JODET**, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du pôle programmation et gestion des marchés
- **Pierre VEDEL**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle patrimoine chaussées et immobilier
- **Sylvain FRABOULET**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle exploitation, systèmes et matériels
- **Cécile CAPELLE**, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle qualité, données et dépendances durables

Service d'ingénierie routière de Rouen :

- **Patrice MICHEL**, ingénieur civil de la défense, chef du pôle ouvrage d'art et du pôle marchés chantier par intérim
- **Sylvie CEVOZ**, ingénieur des travaux publics de l'État, cheffe du pôle tracé environnement équipements
- **Faouzi BEN SETHOUM**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle terrassements, assainissement, chaussées

Service d'ingénierie routière de Caen :

- **Sophie LE FORT**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, cheffe du pôle administratif

- **Mylène HUYNH VAN DAT**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, cheffe du pôle terrassements assainissement chaussées et du pôle tracé, environnement, équipements par intérim
- **Yves THOMAS**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du pôle direction de chantier

District de Rouen :

- **Ophélie MOTTIER**, ingénieur des travaux publics de l'État, cheffe du CIGT de Rouen
- **Ludovic JOIN**, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint en charge de l'exploitation
- **Marianne COLNOT**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, cheffe du pôle financier et gestion des ressources humaines
- **Frédéric HAREL**, technicien supérieur principal du développement durable, chef du pôle maintenance
- **Laure THOMINE**, technicien supérieur principal du développement durable, cheffe du pôle gestion de la route et dépendances
- **Jean-Philippe HUBERT**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Bouttencourt
- **Thierry HORLAVILLE**, technicien supérieur principal du développement durable, chef du CEI de Criquetot sur Longueville
- **Éric VICQUELIN**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Gonfreville l'Orcher
- **Gaëtan BORG**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Gournay en Bray
- **Sébastien HARDY**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI d'Isneauville
- **Jean-Claude DUCOROY**, technicien supérieur principal du développement durable, chef du CEI de Maucombe
- **Christophe CORBET**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Rouen

District Manche-Calvados :

- **Eric BOGAERT**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au chef de district
- **Victorien SOURICE**, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef de district, responsable de l'exploitation
- **Sébastien LORIN**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CIGT de Caen
- **Céline DUJARDIN**, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe normale, cheffe du pôle assistance et gestion des ressources humaines
- **Priscillia LEROY**, secrétaire administratif de classe supérieure, cheffe du pôle financier
- **Antoine LESDOS**, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'exploitation
- **Patrice DURAND**, ouvrier des parcs et ateliers, chef du pôle entretien en régie
- **Christian FLEURY**, technicien supérieur principal du développement durable, chef du CEI de Bayeux

- **Franck THEREZE**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Mondeville
 - **Lilian HOCHET**, technicien supérieur du développement durable, adjoint au chef du CEI de Mondeville
 - **Pascal GROUD**, technicien supérieur principal du développement durable, chef du CEI de Villers-Bocage
 - **Jérôme GALLAIS**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Fleury
 - **Patrick POUPINET**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Poilley
 - **Didier ROINEL**, technicien supérieur principal du développement durable, chef du CEI de Saint-Lô
 - **Renaud LEJOLIVET**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Valognes
- District d'Évreux :
 - **Marie-Christine DESPREZ**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, cheffe du pôle administratif et comptable
 - **Georges SENKEWITCH**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle gestion de la route et veille qualifiée
 - **Sébastien BOITTELLE**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation
 - **Stéphane LAFFERRIERE**, technicien supérieur du développement durable, chef du CEI d'Evreux
 - **Jean-Luc THOMAS**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI d'Alençon
 - **Willy SERVAGER**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Verneuil sur Avre
 - District de Dreux :
 - **Bernard BAILLY**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation
 - **Véronique LE MENN**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, cheffe du pôle administratif et comptable
 - **Jérôme GUERIN**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle gestion de la route et veille qualifiée
 - **Alain LESAGE**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Chartres
 - **Patrick NEVEU**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Châteaudun
 - **Bertrand DEVEAUX**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du CEI de Dreux
 - **Fabien ROUILLARD**, technicien supérieur principal du développement durable, chef du CEI de Vendôme

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 :

Dans le cas d'une signature subdéléguée par le directeur de la DIRNO, les décisions relatives à la présente subdélégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par la DIRNO devront être signés dans les conditions suivantes :

**Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation,**

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

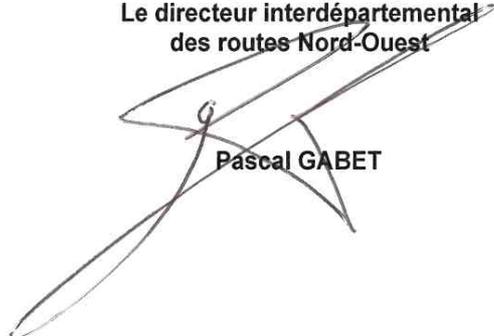
Article 8 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le **1 AOUT 2022**

**Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
Le directeur interdépartemental
des routes Nord-Ouest**

Pascal GABET



Direction interdépartementale des routes
Nord-Ouest

R28-2022-08-01-00002

Arrêté n° 2022-45 portant subdélégation de
signature en matière de pouvoir adjudicateur

**Arrêté n° 2022-45 portant subdélégation de signature
en matière de pouvoir adjudicateur**

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU :

- la loi n°82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le code de la commande publique ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 21 juin 2006 fixant l'organisation de la DIR Nord-Ouest et l'arrêté en date du 10 mars 2022 portant réorganisation de la DIR Nord-Ouest ;
- l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 22 juin 2022 portant nomination de M. Pascal GABET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1^{er} août 2022 ;
- l'arrêté n° 22-044 du 20 juillet 2022 de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, délégation de signature à M. Pascal GABET, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;
- le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;
- l'organigramme du service ;

ARRETE

Article 1 :

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GABET, subdélégation de signature est donnée à :
- **Pascal MALOBERTI**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État (TPE), directeur adjoint exploitation
 - **Arnaud LE COGUIC**, ingénieur en chef des TPE, directeur adjoint ingénierie

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer quel que soit leur montant les marchés publics et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur à :

- **Nelson GONCALVES**, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service des politiques et des techniques (SPT)
- **Hélène BUHOT**, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjointe au chef du SPT
- **Stéphane SANCHEZ**, ingénieur des TPE hors classe, secrétaire général
- **Jérôme BREVART**, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service d'ingénierie routière (SIR) de Rouen et chef du SIR de Caen par intérim

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à **90 000 € HT** et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, ainsi que les bons de commandes dans le cadre de marchés à bons de commandes non soumis à l'avis ou visa du contrôleur budgétaire régional (CBR) à savoir ceux inférieurs à **400 000 € HT** pour le budget de fonctionnement et **500 000 € HT** pour le budget d'investissement, à :

District de Rouen :

- **Thierry JOLLY**, ingénieur en chef des TPE, chef du district
- **Ophélie MOTTIER**, ingénieur des TPE, adjointe au chef de district
- **Ludovic JOIN**, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint en charge de l'exploitation

District de Manche/Calvados :

- **Benoît HAUCHECORNE**, ingénieur en chef des TPE, chef du district
- **Eric BOGAERT**, ingénieur divisionnaire des TPE, adjoint au chef de district
- **Victorien SOURICE**, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef de district

District d'Evreux :

- **Pierre AUDU**, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du district

District de Dreux :

- **Fabrice PAGE**, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du district

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à **40 000 € HT** et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, ainsi que les bons de commande inférieurs à **90 000 € HT** dans le cadre des marchés à bons de commande, à :

SPT :

Christiane JODET, attachée principale d'administration d'État, cheffe du pôle programmation et gestion des marchés et, en cas d'absence ou d'empêchement, par **Flavien MOUSSET**, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle programmation et gestion des marchés.

District Manche-Calvados :

Antoine LESDOS, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable exploitation.

District d'Évreux :

Sébastien BOITTELE, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation.

District de Dreux :

Bernard BAILLY, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation.

Article 5 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à **40 000 € HT** et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, à :

- **Franck GOUEL**, ingénieur civil divisionnaire de la défense, adjoint au secrétaire général.
- **Luc PENARD**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle moyens généraux, immobilier et informatique, et en cas d'absence ou d'empêchement, à **Isabelle HAULLE**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, son adjointe.

Article 6 :

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les bons de commande inférieurs à **30 000 € HT**, dans le cadre des marchés à bons de commande, ainsi que les achats hors marchés inférieurs à **30 000 € HT** relevant du budget géré par le service des politiques et des techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, à :

- **Sylvain FRABOULET**, ingénieur des TPE, chef du pôle exploitation, systèmes et matériels

Article 7 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les bons de commande inférieurs à **10 000 € HT** dans le cadre des accords-cadres relatif à la gestion de flotte des véhicules terrestre et relatif aux prestations de gestion de flotte de matériels et engins industriels, de remorque et de leurs équipements, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, à :

Cellule matériels-radio du pôle exploitation, systèmes et matériels :

- **Marc REZE**, ouvrier des parcs et ateliers, chef de la cellule matériels-radio
- **Erwan LECLINFF**, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au chef de la cellule matériels-radio,
- **Thierry COMMEAU**, ouvrier des parcs et ateliers,
- **Laurent ROTUREAU**, ouvrier des parcs et ateliers,
- **Laurent MARIE**, ouvrier des parcs et ateliers,
- **Bruno BOUDET**, ouvrier des parcs et ateliers,
- **Laurent VIGER**, technicien supérieur principal du développement durable,
- **Claudine DUVALET**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle.

Article 8 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 :

Dans le cas d'une signature subdéléguée par le directeur de la DIRNO, les décisions relatives à la présente subdélégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par la DIRNO devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation,

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

Article 10 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le

- 1 AOUT 2022

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

Pascal GABET



Direction interdépartementale des routes
Nord-Ouest

R28-2022-08-01-00003

Arrêté n° 2022-46 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement
secondaire délégué



**Arrêté n° 2022-46 portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire délégué**

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU :

- la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de la comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 22 juin 2022 portant nomination de M. Pascal GABET, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1^{er} août 2022 ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 21 juin 2006, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest et l'arrêté en date du 10 mars 2022 portant réorganisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté n°22-043 du 20 juillet 2022 de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, portant délégation de signature à M. Pascal GABET, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué ;
- la circulaire n° 2005-20 du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer du 2 mars 2005, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;
- le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;
- l'organigramme du service ;

ARRETE

Article 1 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Pascal MALOBERTI**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint exploitation
- **Arnaud LE COGUIC**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint ingénierie

à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, y compris la validation de façon électronique dans les applications Chorus et Chorus Formulaires.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Stéphane SANCHEZ**, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, secrétaire général
- **Nelson GONCALVES**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de service des politiques et des techniques
- **Hélène BUHOT**, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjointe au chef du service des politiques et des techniques
- **Jérôme BREVART**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service d'ingénierie routière de Rouen et chef du service d'ingénierie routière de Caen, par intérim

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, y compris la validation de façon électronique dans les applications Chorus et Chorus Formulaires :

- les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Budgétaire en Région et les pièces justificatives qui les accompagnent
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux chefs et agents d'unités de dépenses désignés ci-après, à l'effet de valider, y compris de façon électronique dans les applications Chorus et Chorus Formulaires, et de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature

SECRETARIAT GENERAL (SG)

NOM DU RESPONSABLE	APPELLATION DES UNITES
Franck GOUEL , ingénieur civil divisionnaire de la défense	Adjoint au secrétaire général
Luc PENARD , technicien supérieur en chef du développement durable, En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à Isabelle HAULLE , secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle Sonia DI-GRAZIA , adjointe administrative des administrations de l'État Claire DANIEL , adjointe administrative des administrations de l'État	Pôle moyens généraux, immobilier et informatique y compris la validation de façon électronique dans le logiciel Chorus DT uniquement pour l'utilisation de module « nouvelle communication » dans l'application CHORUS Formulaires
Natacha PERNEL , attachée d'administration de l'État, Ana-Maria OLIVEIRA , secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure*	Pôle juridique uniquement pour les pièces de liquidation des recettes

<p>En cas d'absence ou d'empêchement la délégation est donnée à Sébastien BOITTELLE, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation</p> <p>Caroline LENOIR, adjointe administrative des administrations de l'État</p> <p>Maryline JEANNOT, adjointe administrative des administrations de l'État</p>	<p>uniquement pour l'utilisation de module « Nouvelle communication » dans l'application CHORUS Formulaires</p>
<p>Fabrice PAGE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement la délégation est donnée à Bernard BAILLY, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Dreux</p>	<p>District de Dreux</p>
<p>Véronique LE MENN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle</p> <p>Élisabeth VIDAL, adjointe administrative des administrations de l'État</p> <p>Nadia ZIHOUNE, adjointe administrative des administrations de l'État</p>	<p>uniquement pour l'utilisation de module « nouvelle communication » dans l'application CHORUS Formulaires</p>

Article 4 :

En cas d'absence du titulaire de l'unité de dépenses, l'intérim comptable sera confié à un autre chef d'unité de dépenses.

Article 5 :

Dans le cas d'une signature subdélégée par le directeur de la DIRNO, les décisions relatives à la présente subdélégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par la DIRNO devront être signés dans les conditions suivantes :

**Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation,**

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le **1 AOUT 2022**

**Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
Le directeur interdépartemental
des routes Nord-Ouest**

Pascal GABET